

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE
POUR LES TRAVAUX DE REPARATION SUITE A LA TEMPETE ALEX
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE TENDE**

Entre

- Le **commune de Tende**, Maître de l'ouvrage, représentée par son Maire, Monsieur VASSALLO Jean-Pierre agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégué par délibération du conseil municipal en date du,

D'une part,

Ci-après dénommée « **la commune** »

- Le **Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion des Eaux**, Mandataire, représenté par son Président, Monsieur Charles Ange GINESY, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Conseil syndical en date du 23 septembre 2021,

D'autre part.

Ci-après dénommée « **le SMIAGE** »

PREAMBULE

Lors de la tempête Alex, le 2 octobre 2020, la commune de Tende a subi de graves dégâts nécessitant notamment la réfection des murs de soutènement de la route de la Pia, la sécurisation du pont du camping et la consolidation de la berge.

Conformément aux dispositions de l'article L2422-1 du Code de la Commande Publique, le maître d'ouvrage peut confier par contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage à un mandataire l'exercice, en son nom et pour son compte, de tout ou partie de ses attributions.

Cette convention a été adoptée lors du comité syndical du 18 mars 2021.

Pour autant, comme le prévoit l'article 2.1 de ladite convention, cette dernière peut être avenantée si la commune souhaite confier au syndicat des nouveaux travaux et / ou si l'enveloppe financière est modifiée.

Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. OBJET

Le présent avenant a pour objet :

- De préciser le montant réel des opérations dont les travaux ont été réalisés en 2021
- D'ajuster les montants des opérations ayant fait l'objet d'études plus approfondies en 2021
- De compléter la liste par des opérations non identifiées en 2021

ARTICLE 2. PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE – DÉLAIS**2.1. Programme détaillé et enveloppe financière**

Le programme détaillé de l'opération mis à jour est défini par les annexes 1 et 2 à l'avenant.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération et son contenu détaillé sont définis par l'annexe 3 à la présente convention.

Le mandataire s'engage à réaliser l'opération dans le strict respect du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle ainsi définis qu'il accepte. Dans le cas où, au cours de la mission, le maître d'ouvrage estimerait nécessaire d'apporter des modifications au programme ou à l'enveloppe financière prévisionnelle, un avenant à la présente convention devra être conclu avant que le mandataire puisse mettre en œuvre ces modifications.

2.2. Délais

Le mandataire s'engage à mettre l'ouvrage à la disposition du maître de l'ouvrage au plus tard à l'expiration d'un délai de 12 mois à compter de la notification de la présente convention. Ce délai sera éventuellement prolongé des retards dont le mandataire ne pourrait être tenu pour responsable. La date d'effet de la mise à disposition de l'ouvrage est déterminée dans les conditions fixées à l'article 9.

ARTICLE 3. :

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Fait à Nice en 2 exemplaires, le

Pour la commune de TENDE
Le Maire

Pour le SMIAGE,
Le Président

**ANNEXES :**

N°1 - 2 – Programme détaillé – Programme 2022,
N°3 - Echancier

Avenant n°1 - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage Tende /SMIAGE

Opération	Localisation	Nature	Convention initiale		Avenant n°1	
			Montant estimatif € HT	Montant estimatif € TTC	Montant estimatif € HT	Montant estimatif € TTC
Berge camping	Tende		90 000,00 €	108 000,00 €	85 513,70 €	102 616,44 €
Route de la Pia zone 1	Refrei		211 627,58 €	253 963,10 €	132 030,61 €	158 436,73 €
Route de la Pia zone 2	Refrei		902 237,47 €	1 082 684,96 €	902 237,47 €	1 082 684,96 €
Réfection route Quartier Avraire	St Dalmas de Tende	Réalisation voirie + soutènement RG Bieugne	2 237 722,80 €	2 685 267,36 €	70 000,00 €	84 000,00 €
Pont de Terris - ANNULÉ	Ste Anne	Reconstruction pont	957 636,00 €	1 149 163,20 €	- €	- €
Pont Cassini	Tende	Reconstruction pont	1 539 811,90 €	1 847 774,16 €	1 539 811,90 €	1 847 774,28 €
Réfection voie Romaine	Tende (F05)	Reconstruction	666 064,80 €	799 777,76 €	666 064,80 €	799 777,76 €
Route de la Pia Iguai zone 1	Refrei		89 563,82 €	107 476,58 €	109 320,50 €	131 184,60 €
Route de la Pia Iguai zone 2	Refrei		175 152,96 €	210 183,55 €	955 337,18 €	1 146 404,62 €
Accès parking Vieux Tende	Tende	Réfection voirie et soutènement	369 475,20 €	443 370,24 €	175 152,96 €	210 183,55 €
Piste des Merveilles	Les Miesches	Réfection piste et soutènement	285 000,00 €	342 000,00 €	369 475,20 €	443 370,24 €
Réalisation d'un mur de soutènement au droit de la place Ponte en bordure du Riou.			7 524 292,43 €	9 029 150,92 €	62 602,00 €	75 122,40 €
TOTAL					5 067 546,32 €	6 081 055,58 €

Actions terminées

AR Prefecture

006-210601639-20220409-D2022_55-DE
 Reçu le 11/04/2022
 Publié le 11/04/2022

Opération	Localisation	Nature	Convention initiale		Avenant n°1	
			Montant estimatif € HT	Montant estimatif € TTC	Montant estimatif € HT	Montant estimatif € TTC
Route de la Pia zone 2	Réfrei		902 237,47 €	1 082 684,96 €	902 237,47 €	1 082 684,96 €
Réfection route Quartier Avraire	St Dalmas de Tende	Réalisation voirie + soutènement RG Breugne	2 237 722,80 €	2 685 267,36 €	70 000,00 €	84 000,00 €
Route de la Pia Iguai zone 2					955 337,18 €	1 146 404,62 €
Piste des Merveilles	Les Mieschas	Réfection piste et soutènement	369 475,20 €	443 370,24 €	369 475,20 €	443 370,24 €
Réalisation d'un mur de soutènement au droit de la place Ponte en bordure du Riou.			285 000,00 €	342 000,00 €	62 602,00 €	75 122,40 €
TOTAL			3 794 435,47 €	4 553 322,56 €	2 359 651,85 €	2 831 582,22 €

AR Prefecture

006-210601639-20220409-D2022_55-DE
 Reçu le 11/04/2022
 Publié le 11/04/2022

Opération	Localisation	Nature	Avenant n°1	
			Montant estimatif € HT	Montant estimatif € TTC
Berge camping	Tende		85 513,70 €	102 616,44 €
Route de la Pia zone 1	Refrei		132 030,61 €	158 436,73 €
Route de la Pia zone 2	Refrei		902 237,47 €	1 082 684,96 €
Réfection route Quartier Avraire	St Dalmas de Tende	Réalisation voirie + soutènement. RG Bieugne	70 000,00 €	84 000,00 €
Route de la Pia Iguai zone 1	Refrei		109 320,50 €	131 184,60 €
Route de la Pia Iguai zone 2			955 337,18 €	1 146 404,62 €
Piste des Merveilles	Les Mesches	Réfection piste et soutènement	369 475,20 €	443 370,24 €
Réalisation d'un mur de soutènement au droit de la place Ponte en bordure du Riou.			62 602,00 €	75 122,40 €
TOTAL			2 686 516,66 €	3 223 819,99 €

Actions terminées

	Échéances paiement travaux	Échéances paiement prestations ingénierie
1 - 50% (50% du montant TTC - acompte déjà versé de 899 319,03 €)	718 590,97 €	
2 - 25%	805 955,00 €	60 446,62 €
3 - 15%	483 573,00 €	
Solde	1 215 701,03 €	20 148,87 €
TOTAL	3 223 819,99 €	80 595,50 €

AR Prefecture

006-210601639-20220409-D2022_55-DE
Reçu le 11/04/2022
Publié le 11/04/2022